

# Module 7



## Choses à faire et à ne pas faire dans le cadre de la police des Nations Unies

### Le module en bref

#### Aperçu

Le présent module vise à résumer la matière traitée dans les six premiers modules du cours de formation, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques devant être appliquées par les membres de la police des Nations Unies qui travaillent dans le domaine des enfants.

#### Objectifs d'apprentissage

À la fin de ce module, les apprenant(e)s seront en mesure de :

- Se rappeler les messages clés de chacun des modules
- Appliquer correctement les messages clés dans leur rôle de renforcement des capacités à l'appui de la police de l'État hôte

## Plan du module

**Durée : 100 minutes (1 heure et 40 minutes)**

<b>Le module</b>	
Introduction	Diapositives 0 à 3
<b>Activités d'apprentissage</b>	
Activité d'apprentissage 7.1	Page 6
Informations complémentaires	Page 7 + fichier séparé

## Le module



Dans ce module, les instructeur(trice)s aideront le personnel de la police des Nations Unies à se rappeler les messages clés des six modules du cours de formation et à se préparer à leur rôle en matière de surveillance, d'encadrement et de conseil au sein de la mission. Il sera rappelé aux apprenant(e)s les comportements positifs attendus des membres de la police des Nations Unies en matière de protection de l'enfance. L'activité d'apprentissage 7.1 prend la forme d'une série de « choses à faire et à ne pas faire » conformément au contenu présenté dans les modules 1 à 6.

Note aux instructeur(trice)s : L'animation de ce module peut se faire de différentes manières. Les variables clés qui influenceront votre stratégie d'animation sont notamment le temps mis à votre disposition, les modules présentés, la taille du groupe et la dynamique entre les participant(e)s. Les stratégies applicables en vue de la préparation de ce module comprennent notamment :

- La couverture des modules 1 à 6 : Les instructeur(trice)s sont encouragés à présenter dans le présent module l'ensemble des choses à faire et à ne pas faire, même si les modules 1 à 6 n'ont été abordés qu'en partie. L'activité d'apprentissage sert à rappeler à la fois le contenu traité pendant le cours et le contenu non traité pendant le cours mais avec lequel les participant(e)s devraient être familiers.
- Répartition des tâches : Les instructeur(trice)s doivent veiller à ce que tous les participant(e)s aient la possibilité de revoir, dans leur travail de groupe, les énoncés des choses à faire et à ne pas faire vues dans l'ensemble du cours, afin d'assurer une meilleure assimilation des objectifs d'apprentissage. Il est donc suggéré de permettre à tous les groupes de revoir les 60 énoncés et de déterminer, d'abord en groupe, si chaque énoncé est une chose « à faire » ou à « ne pas faire ». Toutefois, si le temps est limité, les instructeur(trice)s pourront demander à chaque groupe de se concentrer uniquement sur les énoncés des choses à faire et à ne pas faire d'un seul module. Lors de la séance de bilan, les participant(e)s auront l'occasion d'écouter tous les énoncés.
- Matériel : Comme mentionné dans l'introduction, ce module peut être animé sans fiche ni présentation PowerPoint, par exemple, en demandant aux participant(e)s d'examiner les énoncés à partir de leur appareil, ou l'instructeur(trice) peut les lire à voix haute et demander aux participant(e)s de voter pour « à faire » ou « à ne pas faire » chaque fois.

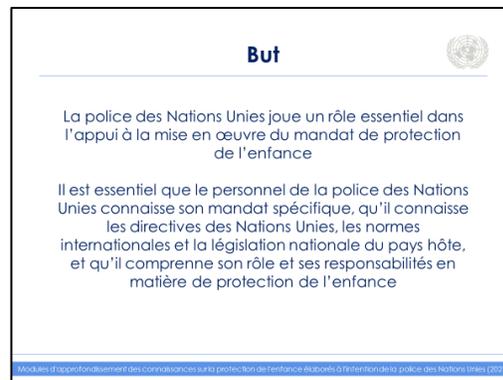
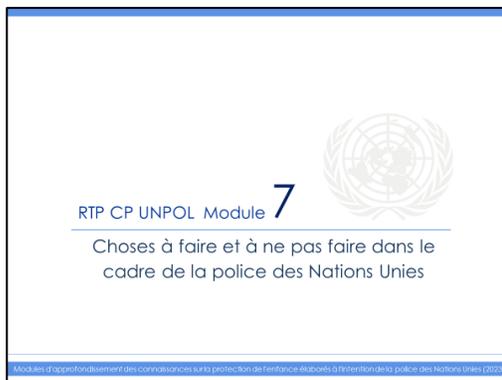
- *Élargissement de la liste d'énoncés : Les instructeur(trice)s sont encouragés à ajouter à ceux figurant déjà sur la liste les énoncés pertinents correspondant à des objectifs d'apprentissage particuliers qui ont suscité davantage de discussions lors de l'animation des modules, afin de renforcer l'importance de ces points essentiels, à retenir également.*
- *Méthode : Les instructeur(trice)s peuvent également animer ce module de diverses manières en utilisant des moyens créatifs, par exemple la mise au vote en invitant les participant(e)s à lever la main, le pied, etc., l'utilisation de cartes, ou des discussions en séance plénière.*

## Démarrage du module

Présentez les éléments suivants (projetez les diapositives 0 à 3) :

- Titre et sujet de la leçon
- But
- Objectifs d'apprentissage
- Aperçu du module

### Diapositives 0 à 3 : Introduction



**Objectifs d'apprentissage** 

**À la fin de ce module, les apprenant(e)s seront en mesure de :**

- Se rappeler les messages clés de chacun des modules
- Appliquer correctement les messages clés dans leur rôle de renforcement des capacités à l'appui de la police de l'État hôte

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

**Aperçu du module** 

**Choses à faire et à ne pas faire dans le cadre de la police des Nations Unies**

Activité d'apprentissage 7.1 – Choses à faire et à ne pas faire dans le cadre de la police des Nations Unies

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

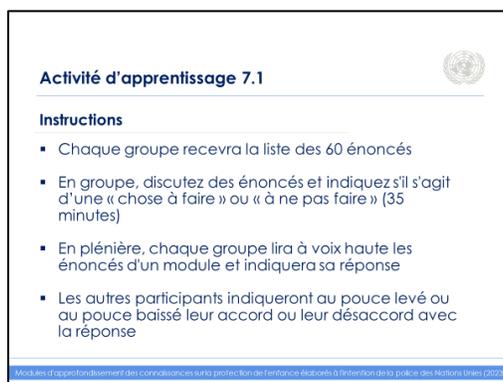
## Activité d'apprentissage 7.1

### Choses à faire et à ne pas faire dans le cadre de la police des Nations Unies

**DURÉE** : 100 minutes

- Introduction de l'activité et instructions : 5 minutes
- Travail de groupe : 35 minutes
- Plénière : 60 minutes

#### Diapositive 4 : Activité d'apprentissage 7.1 – Instructions



The slide contains the following text:

**Activité d'apprentissage 7.1**

**Instructions**

- Chaque groupe recevra la liste des 60 énoncés
- En groupe, discutez des énoncés et indiquez s'il s'agit d'une « chose à faire » ou « à ne pas faire » (35 minutes)
- En plénière, chaque groupe lira à voix haute les énoncés d'un module et indiquera sa réponse
- Les autres participants indiqueront au pouce levé ou au pouce baissé leur accord ou leur désaccord avec la réponse

Modules d'approfondissement des connaissances sur la protection de l'enfance élaborés à l'intention de la police des Nations Unies (2023)

#### INSTRUCTIONS :

- Répartissez les participant(e)s en six groupes.
- Distribuez à tous les groupes la liste des 60 énoncés.
- Demandez à chaque groupe de cocher la case « choses à faire » et « à ne pas faire » devant chacun des 60 énoncés. Allouez 35 minutes aux groupes pour terminer l'exercice (environ 6 minutes par module, chaque module étant associé à 10 énoncés).
- En plénière, demandez au groupe 1 de présenter les 10 énoncés du module 1. Une personne dans le groupe 1 doit lire à voix haute le premier énoncé et indiquer s'il s'agit d'une chose « à faire » ou « à ne pas faire ». Puis, demandez aux cinq autres groupes d'indiquer :

 au pouce levé, s'ils pensent que c'est la bonne réponse, ou

 au pouce baissé dans le cas contraire.

Utilisez la feuille contenant les bonnes réponses pour animer la discussion, le cas échéant.

- Puis, demandez à une autre personne dans le groupe 1 de lire le deuxième énoncé à voix haute, et procédez ainsi jusqu'à la présentation complète des 10 énoncés du module 1.
- Une fois que le groupe 1 a présenté les 10 énoncés du module 1, passez au groupe 2 pour la présentation des 10 énoncés du module 2.
- Appliquez la même méthode, jusqu'à la présentation complète des 60 énoncés des six modules par les six groupes.

## Activités d'apprentissage

Des informations complémentaires relatives à l'activité d'apprentissage figurent dans un fichier séparé, qui comprend :

Activité	Nom	Méthodes	Durée
7.1	Choses à faire et à ne pas faire dans le cadre de la police des Nations Unies	Énoncés	100 minutes